



Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Saint-Omer

Canton de Saint-Omer

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Hervé BERTELOOT, Maire, en suite de convocation en date du vingt-huit août dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Hervé BERTELOOT, Maire, Christophe BEYAERT, Chantal BUISSON, Jean-Luc COURBOT, Audrey CREVECOEUR, Roger DUSAUTOIR, Stéphane FREDERIC, Marina LOBBEDEY, Jean-Claude MICHEL, Virginie SAINT-MACHIN, Valérie SEIGRE, Emilie SMIS et Dominique WIERRE

Étaient absents : Aurélien BEELE et Céline SACEPE

Secrétaire élue : Mme SMIS

DCM 2025-38 – Entretien des espaces verts – Projet d'acquisition d'un microtracteur avec la commune de MOULLE – Financement du matériel et signature d'une convention de mutualisation

Par délibération n° 2025-07 en date du 10 février 2025, il avait été décidé de faire l'acquisition de matériel pour l'entretien des espaces verts en partenariat avec la commune de MOULLE et de signer une convention de mutualisation précisant les modalités d'utilisation, de gestion, d'entretien et de financement de cet équipement.

Le coût total du matériel acquis (tracteur – épaveuse et tondeuse frontale) s'élève à 59 040 € T.T.C.

Monsieur le Maire sollicite l'accord de l'Assemblée pour en régler 50 % comme cela avait été convenu.

Il leur présente également la convention de mutualisation rédigée entre les 2 parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix :

- entérine les termes de la convention de mutualisation,
- autorise le Maire à rembourser à la commune de MOULLE 50 % de la somme engagée pour l'achat du matériel à savoir 29 520 €.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

DCM 2025-39 – RD 207 – Travaux de sécurisation et d'aménagement Travaux de sécurisation et d'aménagement (de l'intersection avec la rue des Ecoles à celle avec l'Impasse des Etangs) – Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AC n° 168 – Modification de la surface nécessaire à l'opération

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 2025-31 en date du 23 juin 2025, délégation lui a été donnée pour procéder à l'acquisition d'une superficie de 80 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée Section AC n° 168 au prix de 45 € le m<sup>2</sup>, acquisition rendue nécessaire dans le cadre de la mise en œuvre de travaux de sécurisation le long de la RD 207.

Or, il s'avère que lors des opérations de mesurage préliminaire en vue du bornage, il a été déterminé que, compte tenu de la configuration des lieux, la surface à acquérir serait plus proche des 93 m<sup>2</sup> que des 80 m<sup>2</sup>.

Afin de mener à bien les aménagements envisagés, il sollicite donc leur accord pour procéder au final à l'achat d'une parcelle d'une surface de 93 m<sup>2</sup> au plus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix :

- se prononce favorablement sur la demande du Maire,
- l'autorise, ou à défaut son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette opération et à régler les frais y afférents.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

DCM 2025-40 – ALSH Intercommunal de HOULLE – MENTQUE-NORTBECOURT – MORINGHEM et MOULLE – Bilan financier 2024 – Participation des communes partenaires

Monsieur le Maire présente le bilan financier des différentes sessions de l'Accueil de Loisirs Intercommunal de HOULLE – MENTQUE-NORTBECOURT – MORINGHEM et MOULLE organisées en 2024 :

- ↳ déduction faite des participations de la Caisse d'Allocations Familiales de CALAIS, reste à la charge des communes une somme de 20 293.34 € ;
- ↳ les états statistiques pour l'année 2024 font état d'un nombre total d'heures de présence égal 10 780 h ½ soit un coût horaire de 1.8824 € par enfant ;
- ↳ les enfants domiciliés à HOULLE ont totalisé 4 177 h ¾ de présence, ceux de MENTQUE-NORTBECOURT 1 285 h ¾, ceux de MORINGHEM 2 122 h ¾ et ceux de MOULLE 2 722 h ¼.

Par ailleurs, comme cela a été convenu, le coût représenté par les enfants de l'extérieur, soit 472 h, est réparti au prorata du taux de présence pour chacune des 4 communes.

Compte tenu de ce qui précède, les sommes dues par les communes de MENTQUE-NORTBECOURT, MORINGHEM et MOULLE s'élèvent respectivement à 2 531.09 €, 4 178.80 € et 5 359.01 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix :

- entérine le bilan financier des sessions organisées en 2024 et le montant de la participation à réclamer aux communes partenaires ;
- autorise le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.